



COMMUNIQUÉ

VIOR COMPLÈTE LA CLÔTURE D'UNE PREMIÈRE TRANCHE D'UN FINANCEMENT POUR 624 990 \$

MONTREAL, CANADA, le 22 juillet 2022 - VIOR INC. (« Vior » ou la « Société »), (TSX-V : VIO, OTC : VIORF et Francfort : VL51) est heureuse d'annoncer avoir complété la clôture d'une première tranche d'un financement (le « financement ») par l'émission de 4 807 614 unités à un prix de 0,13 \$ l'unité pour un produit brut de 624 990 \$. Chaque unité se composera d'une action ordinaire du capital social de Vior (une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire (chaque bon de souscription entier un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confèrera au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire additionnelle au prix d'exercice de 0,21 \$ par action ordinaire pendant une période de 30 mois suivant la date de clôture. Les bons de souscription seront assujettis à une clause d'accélération de l'échéance tel qu'en tout temps après la période de détention minimale de quatre mois plus un jour, advenant que le cours des actions ordinaires sur la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») soit équivalent ou supérieur à 0,35 \$ pendant 10 jours de séance consécutifs, tel qu'indiqué par le cours à la fermeture des marchés, alors Vior pourra aviser le détenteur de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la réception de l'avis par le détenteur.

Minière Osisko inc. (« Osisko ») a exercé son droit de maintenir sa participation en acquérant 1 923 000 unités pour 249 990 \$ de ce financement. Osisko détient ce droit en raison d'une entente sur les droits de l'investisseur signée avec Osisko en date du 17 mars 2021. Immédiatement suivant la clôture du financement, Osisko détient environ 7,80 % des actions ordinaires émises et en circulation de Vior et 11,26 % sur une base partiellement diluée, en présumant l'exercice de tous les bons de souscription détenus par Osisko.

Aussi, deux fonds institutionnels basés au Québec, Fonds de solidarité FTQ et SIDEX s.e.c., ont participé au financement pour 2 884 614 unités soit un montant total de 375 000 \$.

Mark Fedosiewich, président et chef de la direction, déclare : « Nous sommes très heureux qu'Osisko et deux fonds institutionnels basés au Québec participent au financement et augmentent leurs positions dans notre Société. Nous les remercions pour leur soutien continu ».

Vior à l'intention d'utiliser le produit du financement pour financer ses travaux d'exploration au Québec, pour son fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise.

Les titres émis dans le cadre du financement sont soumis à une période de détention de quatre mois et un jour expirant le 23 novembre 2022, en vertu de la norme multilatérale 45-102 *Resale of Securities* et du règlement 45-102 *sur la revente de titres* et ainsi les certificats d'actions ou avis d'inscription directe représentant ces titres auront une légende à cet effet.

Le financement reste sujet à certaines conditions incluant, sans s'y limiter, l'obtention de toutes les approbations règlementaires et autres requises, y compris l'acceptation du TSX-V.

De plus, Vior annonce son intention de clore une deuxième tranche incessamment.

À propos du Fonds de solidarité FTQ

Le Fonds de solidarité FTQ s'investit pour une meilleure société grâce à l'épargne de ses 748 371 actionnaires. Au moyen de ses investissements en capital de développement et capital de risque, le Fonds cherche notamment à contribuer à la transition vers une économie plus verte, un monde du travail centré sur l'humain, et une société en meilleure santé. Il offre aux entreprises du financement non garanti et de l'accompagnement stratégique. Avec un actif net de 17,4 milliards de dollars au 31 mai 2022, le Fonds appuyait 3 620 entreprises partenaires et 296 927 emplois. Pour en savoir plus fondsftq.com.

À propos de SIDEX s.e.c.

SIDEX est une initiative du gouvernement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ qui a pour mission d'investir dans des entreprises engagées dans l'exploration minière au Québec afin d'en diversifier l'inventaire minéral, d'appuyer l'innovation et de soutenir la relève.

À propos de Vior Inc.

Vior est une société d'exploration minière junior hybride basée au Québec dont la stratégie d'entreprise est de générer, d'explorer et de développer des projets de haute qualité dans des juridictions minières éprouvées et favorables en Amérique du Nord. Au fil des ans, la direction et l'équipe technique de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements aurifères et de nombreux prospects de haute qualité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mark Fedosiewich
Président et chef de la direction
Tél. : 613-898-5052
mfedosiewich@vior.ca

Laurent Eustache
Vice-président, Développement corporatif
Tél. : 514-442-7707
leustache@vior.ca

Site Web : www.vior.ca
SEDAR : Vior inc.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de règlementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croit, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le calendrier des résultats d'exploration, la capacité de la société à poursuivre son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et l'acceptation par le Ministère de l'énergie et des

ressources naturelles (« MERN ») de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc., constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs. Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société, les risques environnementaux, le refus du MERN d'accorder la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc. ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion annuel de la direction de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent.